

PROGRAMME DE FORMATION A1 (125CC)

Depuis le 1er janvier 2011, le permis B permet de conduire une moto et un scooter de 50 à 125 cm³ et véhicule trois-roues selon les conditions suivantes :

- Être titulaire du permis B depuis plus de 2 ans (formation accessible 1 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans d'obtention du permis B)
- Suivre la formation obligatoire*
- *Pour conduire une moto/un scooter 125 cm³, la formation n'est pas obligatoire si vous avez acquis une expérience de conduite entre le 01/01/2006 et 31/12/2010 (attestation d'expérience fournie par l'assureur).

Les objectifs de la formation sont :

- Se familiariser avec ce type d'engin, au cours de 7 heures de formation théorique et pratique.
- Adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.
- Réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe dans la circulation.

Le déroulement de la formation :

- 2 heures de théorie
- 2 heures de pratique hors circulation
- 3 heures de pratique en circulation
- Équipements obligatoires en formation
- Casque homologué
- Gants possédant le marquage NF ou CE
- Blouson ou veste manches longues munis d'équipements rétroréfléchissants
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes.

Une attestation est délivrée au stagiaire à la fin de sa formation de 7h pour valider celle-ci. Le stagiaire n'a pas d'examen à valider pour l'obtention de sa formation AM.